

Est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Marie-Josée Lévesque directrice générale / secrétaire trésorière de la dite municipalité, que les membres du conseil municipal statueront à une demande de dérogation mineure lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le 6 avril 2019 à 19h30 au local habituel du conseil situé au 2590, rue principale.

Nature et effet de la demande

4115, rang Juliaville

La dérogation mineure est demandée afin de rendre réputée conforme la superficie totale des garages de 213,68 m² au lieu de 116,42 m².

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande le 6 avril 2020 à 19h30 au local habituel du Conseil au 2590, rue Principale.

Fait à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 16 mars 2020.



Marie-Josée Lévesque
Directrice générale / sec. très.